

République française

Département de l'Hérault



Commune de Rosis

Séance du 8 Mars 2010 à 20 h 30

Membres présents: M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA – M. Germain FARENQ – M. Moïse ROQUES – Mme Sandrine LECLERCQ – Mlle Nathalie MENDES – Mme Arlette ARAGON - M. Eric NAUTRE.

Membre (s) absent(s) excusé(s):

Secrétaire de séance : Sandrine LECLERCQ.

ORDRE DU JOUR

1. *Installation éclairage public Cours le bas et le Haut*
2. *CCMHL - Convention GR de PAYS*
3. *Comité Départemental de la Randonnée Pédestre – Travaux d'entretien*
4. *Conseil Régional L.R – attribution de subvention pont vieux d'Andabre*
5. *Ministère de l'intérieur – attribution de subvention pont vieux d'Andabre*
6. *Conseil Régional L.R – attribution subvention église de Douch*
7. *Sauvegarde de l'Art Français. - Attribution de subvention église de Douch*
8. *Blanchisserie Esat plaisance signature contrat*
9. *Association cultures et traditions demande de subvention.*
10. *Moulin de Lafage – Réalisation d'un rodet en bois*
11. *Douch – Réorganisation des concessions du cimetière*
12. *DDE - Demande de réexamen d'un refus de permis de construire*
13. *CG34 – Convention d'assistance technique eau potable*
14. *Point Info. Assemblée générale*
15. *Autorisation de passage du Trail la 6 666 ° occi tane.*
16. *Information générales*

1 - COURS LE BAS – MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE PUBLIC MOINS ENERGETIVORE

Monsieur le Maire a le plaisir d'informer les membres du Conseil que depuis quelques jours, les hameaux de Cours le Bas et Cours le haut viennent d'être équipés de nouveaux lampadaires dotés d'ampoules moins énergétivore en remplacement des tubes néons existants.

Il indique qu'il s'agit d'une des dernières opérations du syndicat d'électrification (SIEMEC) avant sa dissolution et le transfert des compétences à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc. **Le montant de la dépense financé par le syndicat s'est élevé 9 500 €**

Il précise que la communauté vient de proposer à l'ensemble du Conseil Communautaire, la mise en place d'un plan quadriennal de remplacement des éclairages publics de type néon, et pour le reste du parc communal, le remplacement des ampoules actuelles, par des ampoules moins énergétivore.

Pour information du Conseil :

Le Conseil unanime approuve le plan de remplacement des points lumineux actuels proposé par la communauté de communes.

2 - PROJET DE GR DE PAYS DE LA MONTAGNE DU HAUT - LANGUEDOC (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les comités départementaux de la randonnée pédestre de l'Hérault et du Tarn ont pour objet statutaire la coordination et le développement des itinéraires de randonnée de leur département, notamment la gestion et le suivi des GR et GR de Pays, homologués et des PR agréés par la FFRP (Fédération Française de la Randonnée pédestre).

Il précise que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc s'engage dans une politique de valorisation du tourisme de randonnée. Elle souhaite créer un itinéraire de type GRP pour faire découvrir son territoire, qui est interdépartemental et qui concerne les départements de l'Hérault et du Tarn. Elle a pour cela demandé aux Comités d'expertiser cet itinéraire pour savoir s'il remplit les conditions requises pour être homologué.

Il indique que pour être homologué l'itinéraire doit satisfaire à des critères juridiques et fonciers, sous la forme de l'ensemble des délibérations communales et conventions d'autorisation de passage, c'est le cas en l'espèce sur les parcelles cadastrées section B .21, section A n°592 et section E n° 1, 56, 694 s ises sur le territoire de notre commune.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à signer la convention d'autorisation de passage et toutes les pièces nécessaires à la constitution de ce dossier.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable aux propositions du Maire.

3 - CDRP – TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR L'ITINERAIRE du GR DE PAYS (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre vient de **créer une antenne sur Béziers sous l'autorité de Michel Théron.**

Il indique qu'une équipe du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre procédera très prochainement à des travaux d'entretien et de restauration d'une partie de l'itinéraire (GR Pays), de Compeyre (les bergeries sur le Banissous) jusqu'à la Combe d'Andabre, via le Portail de Roquandouïre.

Il précise toujours dans le souci de préparer l'ouverture du GR de Pays qui permettra aux randonneurs de relier Anglès dans le Tarn à Douch, en desservant toutes les communes de la communauté de communes, d'effectuer sur les tronçons de cet itinéraire appartenant à la commune quelques travaux nécessaires pour l'aménagement et l'ouverture de l'itinéraire.

Vote du Conseil :

Le Conseil prend acte de cette opération de débroussaillage et remercie les bénévoles du CDRP de l'agence de Béziers pour le travail effectué.

4 – PONT VIEUX D'ANDABRE- ATTRIBUTION DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL L .R

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'en date du 21 janvier 2010 il a sollicité le **Conseil Régional Languedoc Roussillon** pour participer au financement de l'opération de « **restauration du pont vieux d'Andabre** ».

Il indique qu'il a eu le plaisir lors de la commission permanente du Conseil Régional su 26 février, de se voir allouer pour la commune une subvention **de 4 711, 00 €** pour la restauration

du « pont vieux d'Andabre » dont le montant subventionnable au titre du programme de revitalisation rurale et de lutte contre la désertification est de **23 555,00€**.

Il précise qu'il tient à remercier tout particulièrement Madame la Conseillère Régionale Béatrice Négrier, qui par son implication personnelle sur ce dossier a permis un délibéré favorable de la Commission permanente du Conseil Régional LR.

Pour information du Conseil :

Le conseil unanime très satisfait de cette décision, prend acte de l'information.

5 – PONT VIEUX D'ANDABRE- SUBVENTION MINISTERE INTERIEUR RES.PARLEMENTAIRE

Monsieur le maire informe les membres du conseil de son intervention auprès d'un parlementaire de notre région afin d'obtenir une aide pour financer un de nos projet communaux.

Il indique que ce sénateur vient de répondre favorablement à notre requête et vient de nous allouer sur sa réserve parlementaire **la somme de 7 500 €** pour nous aider à financer un projet communal.

Il précise qu'au nom de la commune il a adressé ses plus vifs remerciements à l'honorable parlementaire.

Pour information du Conseil :

Le conseil très satisfait de cette décision de nature à nous aider dans ce projet.

6 – EGLISE DE DOUCH - ATTRIBUTION DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL L.R

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en date du 21 janvier 2010 il a sollicité le **Conseil Régional Languedoc Roussillon** pour participer au financement de la **2^{ème} tranche de travaux** de l'opération de « **restauration De l'église Sainte-Marie de Douch** ».

Il indique qu'il a eu le plaisir lors de la commission permanente du Conseil Régional du 26 février, de se voir allouer pour la commune une subvention **de 16 107,00, 00 €** pour la réalisation de la **2^{ème} tranche de travaux** de l'opération de « **restauration De l'église Sainte-Marie de Douch** » dont le montant subventionnable au titre du programme de revitalisation rurale et de lutte contre la désertification, est de **80 537, 37€**.

Il précise qu'il tient à remercier tout particulièrement Madame la Conseillère Régionale Béatrice Négrier, qui par son implication personnelle sur ce dossier a permis un délibéré favorable de la Commission permanente du Conseil Régional LR.

Pour information du Conseil :

Le conseil très satisfait de cette décision de nature à nous aider dans ce projet.

7 - EGLISE DE DOUCH - DECISION DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS

Monsieur le Maire a le plaisir d'informer les membres du Conseil de la décision de « **l'association de Sauvegarde de l'Art Français** », qui est le premier mécène pour les travaux de gros oeuvre sur les églises et chapelles non protégées ou inscrites, à qui nous avons adressé un dossier pour aider au financement de la **2^{ème} tranche de travaux de restauration** de l'église Ste Marie de Douch, a été jugé recevable et il y a lieu de s'en réjouir.

Il indique que « **la Sauvegarde de l'Art Français** » vient de nous notifier l'attribution d'une subvention d'un montant de **6 000 €** pour aider au financement de ce projet de **restauration d'un montant subventionnable de près de 80 900 €**.

Il remercie tout particulièrement la Présidente de l'association de sauvegarde de l'église Ste Marie de Douch qui, en lien avec la commune, intervient à tous les niveaux pour obtenir les aides nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour information du Conseil :

Le conseil très satisfait de cette décision de nature à nous aider dans ce projet.

8 - ESAT PLAISANCE- RENOUELEMENT CONTRAT DE BLANCHISSERIE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il a lieu de renouveler le contrat annuel qui nous lie à la blanchisserie ESAT de Plaisance qui assure l'entretien des draps et couvertures des gîtes communaux.

Il propose donc de renouveler le contrat et l'autorisation de le signer.

Vote du Conseil:

Le Conseil unanime émet un avis favorable au renouvellement du contrat avec la blanchisserie de l'ESAT de Plaisance.

9- ASSOCIATION CULTURES & TRADITIONS – LES FESTIVES D'OC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que lors de la commission tourisme qui a eu lieu à Cambon, a été accueilli le Président de l'association « **Les Estives d'Oc** », qui organise depuis quelques années au profit des communes de la communauté, « **le festival les estives d'oc** » et autres manifestations culturelles et lucratives gratuites.

Il indique que le président de l'association « Cultures et Traditions » de la Salvetat, compte tenu des charges inhérentes à l'organisation de ces manifestations au profit des communes de la communauté, soit pris en charge par cette dernière sur la base de 100h annuel, les charges administratives et de communication en lien avec l'association.

Il précise que compte tenu de ce partenariat, les communes de Castanet et Rosis pourront s'inscrire dans la programmation des « **estives d'oc** » durant **la période du 1^{er} au 31 juillet 2010**. Il indique que compte tenu des contraintes du calendrier festif, seule la fête de Compeyre qui a lieu le 3 juillet entre dans ce créneau et peut être proposée.

Il précise également que ces manifestations culturelles, sont subventionnées par le CG34, le CG81, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et les communes de la communauté.

Il propose donc, à l'instar des autres communes de la communauté, d'allouer une subvention **de 150 €** à l'association Cultures & Traditions qui organise bénévolement ces manifestations culturelles et festives.

Vote du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable au partenariat avec l'association cultures et traditions et à la subvention proposée.

10 - MOULIN DE LAFAGE - REALISATION DU MECANISME D'ENTRAINEMENT DES MEULES (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'artisan que nous avons contacté pour réaliser les divers mécanismes nécessaires au bon fonctionnement des meules du moulin vient de nous fournir le devis relatif à ces travaux de restauration.

Il indique que le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc qui avait réalisé le plan de financement du dossier avait nettement sous-estimé le coût de la réalisation du rodet et de l'arbre de transmission qui entraîne les meules.

Il précise que compte tenu que le montant du devis des travaux s'élève **28 680 € Hors Taxes** et que les aides financières pour les travaux de restauration du gros oeuvre du Moulin ont déjà été notifiées, il y a lieu de déposer un nouveau dossier de demande de subvention pour nous aider à financer ces travaux.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil General et des autres partenaires institutionnels et privés, pour nous aider à financer ce projet.

Vote du Conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à la construction de ce dossier et aux demandes de subventions proposées.

11 – DOUCH - REORGANISATION DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de mettre en ordre le cimetière de Douch, d'examiner et de recenser les concessions à perpétuité et éventuellement de dégager des emplacements pour permettre la réalisation de nouvelles concessions.

A ce jour des demandes de concessions ont été formulées par les familles Mas, Fareng, Roulet et Rouanet. **(Le prix d'une concession à perpétuité TTC est de 69 € du m².)**

Il indique que cette opération de réorganisation de ce cimetière, doit se faire en lien avec les familles propriétaires de concessions, et d'envisager au cas où ce serait nécessaire, de faire des réductions pour les ossements des tombes non identifiées, et d'éventuellement de prévoir la construction d'un « lieu commun » surmontée d'une pierre tombale pour les recueillir.

Il précise que ce recensement permettra de savoir, si éventuellement, il sera nécessaire d'envisager l'agrandissement de ce cimetière.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir faire part de leurs observations sur ce projet et d'en délibérer.

Vote du Conseil:

Le Conseil unanime adopte cette proposition.

12 – DDE - DEMANDE DE REEXAMEN D'UN REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE (Délib)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil le cas d'un de nos administrés qui a déposé un permis de construire sur une parcelle de terrain de près d'un hectare, sise au lieu dit « le Pezet » dans le proche environnement de la Matte, du hameau de Rosis et du Cabaret, tout près d'une habitation déjà existante, vient d'être refusé.

Il indique que les services de la DDE qui statuent sur les permis de construire de notre commune en application du RNU viennent de refuser la demande de permis de construire formulée par M. Ponzano, au motif d'habitat dispersé (en application de loi paysage et de la loi montagne).

Il précise que cette parcelle de terrain est intégrée dans le schéma global d'assainissement de la commune, et qu'elle est raccordée aux réseaux AEP et EDF, et de surcroît n'entraîne aucun frais à la commune.

Il indique que nous nous devons aujourd'hui, d'informer les services de l'Etat de réexaminer ce dossier et de faire connaître notre volonté d'urbaniser certaines zones proches des hameaux, d'autant plus que ce projet de construction, ne porte nullement atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, et qu'il ne subit aucune pression foncière.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil:

Le Conseil émet un avis favorable au soutien de ce permis de construire.

13 – CONSEIL GENERAL - CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EAU POTABLE (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la loi du 30 décembre 2006 relative à l'eau et aux milieux aquatiques, a modifié les conditions d'intervention du département 34 pour l'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Il indique que la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau dispose que le tarif par habitant pour ce qui concerne le domaine de la protection des captages est fixé **forfaitairement à 250,20 €.**

Il précise que les conventions jointes, détaillent la consistance de ces services mis à disposition et les engagements des deux parties du département.

Il propose donc aux membres du conseil de demander la mise à disposition des services du département dans le domaine de protection des captages, d'inscrire à notre budget la participation à ce service pour une somme de **250,2€** et de l'autoriser à signer la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau.

Vote du Conseil:

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la mise à disposition des services du département dans le domaine de la protection des captages et à la signature de la convention.

14 - ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOC. « POINT INFOTOURISME » DU COL DE MADALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors de l'assemblée générale de l'association du « point info tourisme de Rosis », les membres présents ont désigné les membres du bureau et retenu la candidature de René Magnaldi pour assurer la présidence de l'association à titre transitoire.

Il indique qu'il se réjouit de cette désignation et espère que cette association composée essentiellement de professionnels du tourisme et de prestataires de service, deviendra rapidement opérationnelle.

Il précise en outre qu'il a particulièrement œuvré pour que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc alloue à chaque exercice budgétaire une aide financière de **500€**, qui sera complétée par une subvention communale de **153 €**.

Il indique que la commune qui est membre de l'association, sera à double titre un partenaire à part entière. Elle conventionnera avec l'association pour la mise à disposition gracieuse du local et du mobilier sis au col de Madale, dans laquelle sera précisé que l'aménagement des abords sera de la responsabilité de la municipalité.

Vote du Conseil:

Le Conseil prend acte de l'information.

15 - AUTORISATION DE PASSAGE D'UN TRAIL INTITULE 6 666 ° OCCITANE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'organisation d'un trail longue distance intitulé « **la 6 666° occitane** » qui se déroulera du village de Vaillan à Roquebrun via une partie du Massif du Caroux **les 23 et 25 avril 2010**.

Il indique que cette association qui prépare depuis près d'un an l'organisation de cette manifestation sportive et qui sollicite une autorisation de passage, remplit toutes les conditions d'accompagnement et de sécurité qu'exige ce type d'événement sur le massif du Caroux.

Il propose donc aux membres du conseil d'émettre un avis favorable au déroulement de ce trail sur le territoire de notre commune.

Vote du Conseil:

Le Conseil émet un avis favorable au déroulement de cette épreuve.

16 - INFORMATIONS GENERALES

- **la TV numérique** - La télévision analogique pour la région Languedoc Roussillon s'arrêtera le 29 novembre 2011. Le syndicat de Télévision dont notre commune est membre, et qui regroupe les communes de Camplong, Saint-Etienne d'Estréchoux, Graissessac, Saint-Gervais et Rosis examinera, le moment venu, la solution la plus appropriée pour permettre aux résidents de notre commune de recevoir la TV numérique.
- **l'ADSL Haut débit** - Les installations des équipements permettant de recevoir l'ADSL Haut débit se mettent progressivement en place sur notre commune mais l'ouverture au public ne sera effective qu'à l'été 2010.
- **La Fondation du Patrimoine** – Comme nous l'avons fait pour « la Sauvegarde de l'Art français », vient d'être sollicitée pour aider au financement de la restauration de la 2^{ème} tranche de travaux de restauration de L'église Ste Marie de Douch. (*Dossier en cours de traitement*)
- **Refuge Marcel Cèbe de Douch** : Les travaux de restauration de la salle de bains sont terminés, la salle d'eau est désormais équipée de six nouveaux lavabos de type moderne et fonctionnel.

- **Gîte Communal de Douch** : Des travaux de rafraîchissement du gîte communal et de ses abords viennent d'être réalisés.
- **Forêt des écrivains combattants** : La Commune de Rosis possède une parcelle de terrain de 11 Ha sise dans la Forêt des écrivains combattants sur le territoire de la commune de Combes. L'ONF gestionnaire de la forêt des écrivains combattants en lien avec le Conseil général et les communes de Combes et de Rosis ont décidé de réhabiliter cette forêt, de restaurer la voirie et les abords qui la desservent où sont implantées des stèles à la mémoire des écrivains combattants.

Une convention précisant les conditions de partenariat engageant les partenaires cités, à été signée à COMBES le 5 février 2010.
- **Parc Naturel Régional du Haut Languedoc** : La commune a postulé pour l'organisation d'un stage de construction de murs en pierres sèches au cours de l'été 2010. Des renseignements complémentaires seront fournis ultérieurement.
- **La Maison du Mouflon et du Caroux** : La Maison du Mouflon et du Caroux sera ouverte au public à compter **du 1^{er} avril 2010, du mercredi au dimanche inclus de 14 à 18H.**

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire

Jacques MENDES

Courriel : mairie.rosis@wanadoo.fr Site internet : www.rosis-languedoc.com
Mairie de Rosis - 34610 ROSIS - Tél. 04 67 23 60 73 - Fax. 04 67 23 69 44 -